

Fonds de Protection de l'Agriculture Biologique (FPAB), comité extraordinaire du Saskatchewan Organic Directorate

Communiqué de presse
le 8 décembre, 2006
Saskatoon, SK CANADA

Fermiers biologiques vont en appel de la décision de la cours inférieure dans leur lutte en recours collectif contre la contamination par le canola transgénique

Lundi le 11 décembre, 2006 la Cours d'Appel de la Saskatchewan débute les audiences avec les arguments des fermiers biologiques de la Saskatchewan qui tentent de faire renverser la décision de la Cours du Banc de la Reine de ne pas certifier comme recours collectif leur poursuite judiciaire contre Monsanto Canada et Bayer CropScience pour être dédommagé pour leurs pertes due à la contamination de leurs champs et cultures par le canola transgénique de ces deux multinationales.

Les plaignants représentatifs, Larry Hoffman et Dale Beaudoin sont représenté par leur avocat, Maître Terry Zakreski devant les trois juges qui décideront si la poursuite des agriculteurs satisfait les exigences requises pour un recours collectif dans la nouvelle acte provinciale de 2002, le 'Saskatchewan Class Actions Act'.

“Comme fermiers biologique nous avons subit d'importante pertes. Nous avons besoin de convaincre la cours de cela, et que notre demande de certification comme recours collectif soit adopté pour que nous puissions poursuivre notre lutte judiciaire contre les compagnies” a déclaré Larry Hoffman. “Nous croyons que la juge du cours inférieure a établi une norme trop exigeant et nous allons tenter de convaincre la cours d'appel qu'elle a fait un jugement erroné.

La décision qui écoulera des ces audiences pourrait avoir d'importantes répercussions pour de futurs recours collectifs en Saskatchewan.

Les audiences devant la cours d'appel est échelonné sur deux jours, le 11 et 12 décembre, 2006; et débutent à 10h00 chaque jour. La Cours d'Appel de la Saskatchewan est situé au 2425 Avenue Victoria, Régina, SK.

Pour plus d'information au sujet de la poursuite judiciaire, y inclu le factum des appellants, consulter le site web au www.saskorganic.com/oapf/

- 30 -

Pour plus d'information contacter le comité du FPAB :

Marc Loiselle, directeur des communications et recherche, tel 306-258-2192 cell 306-227-5825 (bilingue)

Arnold Taylor, Chair, OAPF Committee, phone: 306-252-2783 or cell:306-241-6125 or 241-6126

Voir le site web du FPAB pour détails au sujet du recours collectif www.saskorganic.com/oapf/

'Pour protéger et préserver la production d'aliments certifié biologique'